



Pour prévenir la survenance de vols ou cambriolages, vous pouvez vous reporter aux conseils prodigués sur les sites internet officiels suivants : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Sites/Gendarmerie/Zooms/Lutte-contre-les-cambriolages-et-les-vols-a-main-armee> ou <http://www.referentsurete.com/> .

Par ailleurs, en cas de vol ou cambriolage, la difficulté pour les enquêteurs provient souvent du fait que les victimes ne sont pas toujours en mesure de fournir les descriptifs exacts et numéros de série des objets qui leur ont été volés. En effet, la plupart du temps, lors d'un cambriolage dans une habitation, un commerce, une exploitation, une entreprise, un local associatif ..., les malfaiteurs recherchent du numéraire, des bijoux, du matériel hi-fi / informatique, de l'outillage spécialisé, voire des métaux ... Il est alors important pour chaque propriétaire soit de conserver les factures d'origine des appareils qu'il juge de valeur, soit de noter les type / marque / couleur / n° de série des appareils hi-fi / vidéo / informatique (GPS, ordinateur, tablette, télévision, lecteur DVD, MP3, appareil photos, PDA, imprimante...) et outillages privés ou professionnels (perceuse, ponceuse, groupe électrogène, tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, taille-haies, nettoyeur haute pression, bétonneuse, ...). Lors de la prise de plainte par le gendarme ou policier, ces références exactes permettront d'alimenter le fichier national des objets volés, selon les mêmes modalités que pour un vol de véhicule. Ainsi, en cas de découverte d'objets volés, ce fichier prévu par arrêté interministériel facilitera, notamment par interrogation du numéro de série, la mise en cause du voleur / receleur, mais surtout l'identification de la victime en vue de la réattribution de son bien légitime.

Vous devez savoir qu'un objet volé mal décrit et non référencé auprès des enquêteurs a moins de chances d'être retrouvé, même si la gendarmerie fera des appels publics à reconnaissance (voir www.gelacorange84.canalblog.com). Il faut donc prendre ces quelques minutes utiles pour noter les caractéristiques et références, la plus importante étant le numéro de série.

Quant aux bijoux de belle valeur, outre que certains d'entre eux comportent un numéro de série qu'il convient de noter (ou conserver la facture), il est aussi utile d'en prendre une photographie qui pourra intéresser les enquêteurs en cas de vol.

Enfin, concernant les téléphones portables, dont certains sont particulièrement onéreux (type iphone) et donc prisés des malfaiteurs, il est rappelé que vous pouvez à tout moment obtenir le numéro de série, également appelé IMEI (et le noter à part), en tapant sur le clavier * # 06 # .

Vous trouverez ci-dessous d'autres adresses internet susceptibles de vous aider :

- Pour de plus amples **informations** sur la gendarmerie nationale et différents conseils préventifs : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>
- Pour **localiser la brigade** de gendarmerie dont vous dépendez : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Sites/Gendarmerie/Contacts/Trouver-ma-gendarmerie>
- Pour effectuer une **pré-plainte en ligne** (atteinte aux biens avec auteur des faits inconnu) : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- Pour consulter les **appels à témoins** de la gendarmerie nationale (y compris les objets volés retrouvés) : <http://judiciaire.gendarmerie.interieur.gouv.fr/judiciaire/>
- Pour signaler un **agissement illicite sur internet** : <http://www.pointdecontact.net/> ou <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>
- **Bison futé** : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Sites/Gendarmerie/A-votre-service/Bison-Fute>
- Pour prévenir les **vols de téléphones portables** : <http://www.mobilevole-mobilebloque.fr/>
- Pour contacter le **réfèrent sûreté** du groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse : gerald.jouffre@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pour s'inscrire (commerçants) à **l'alerte SMS** en Vaucluse : <http://www.cm-avignon.fr/alertecommerce.html> ou <http://www.vaucluse.cci.fr/1-9956-Alerte-Commerces-Attention-Magasin-surveillance.php>